

# PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON

Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR NICOLE DOMINGUE, DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE, QUE :

#### DÉROGATION MINEURE # 2023-02

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton, qui se tiendra le 3 juillet 2023 à 19 h, le Conseil municipal aura à statuer sur la demande de dérogation mineure portant le numéro 2023-02.

#### IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

LOT NUMÉRO 3 480 932

#### NATURE ET EFFETS

La demande a pour but de permettre l'agrandissement du bâtiment principal d'une superficie de 20.8 m<sup>2</sup> au lieu de 16.5 m<sup>2</sup>, soit 4,3 m<sup>2</sup> plus grand que prévu au règlement de zonage 2009-08 article 13.6 qui prévoit un agrandissement maximal de 50 % de la superficie au sol du bâtiment principal existant.

Au cours de cette séance, le Conseil entendra toute personne intéressée qui désirera s'exprimer relativement à cette demande de dérogation mineure.

**DONNÉ à Sainte-Cécile-de-Whitton ce treizième jour du mois de juin deux mille vingt-trois.**

---

Directrice générale/Greffière-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée, Nicole Domingue, directrice générale/Greffière-trésorière, résidant à Lambton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 9 h et 16 h, le treizième jour du mois de juin 2023, à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau municipal et babillard municipal (village).

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce treizième jour du mois de juin deux mille vingt-trois.**

---

Directrice générale/Greffière-trésorière